



**VICE-RECTORAT  
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des ressources humaines  
Département des personnels de l'enseignement public**

n° 6160-2022/DRH2  
Affaire suivie par :  
Sophie MAHEA  
Tél : (689) 40 47 84 70  
Mél : [dpe@ac-polynesie.pf](mailto:dpe@ac-polynesie.pf)

Papeete, le 1<sup>er</sup> juillet 2022

Immeuble VEHIARII  
25 avenue Pierre Loti  
BP : 1632  
98713 Papeete - TAHITI

Le vice-recteur de Polynésie française

à

Monsieur le directeur de l'INSPÉ  
S/c de Monsieur le président de l'université de la Polynésie française

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement du second degré  
Monsieur le directeur du CIO

S/c de Madame la ministre de l'éducation, de la modernisation de  
l'administration, en charge du numérique

Mesdames, Messieurs les inspecteurs du second degré

**Objet :** Campagne de rendez-vous de carrière (RDVC) 2022-2023 des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale - enseignement public.

**Références :**

[Décret n° 2017-786 du 5 mai 2017 modifiant divers décrets portant statut particulier des personnels enseignants et d'éducation du ministère chargé de l'éducation nationale ;](#)

[Décret n° 2017-120 du 1er février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale ;](#)

[Arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues du ministère chargé de l'éducation nationale ;](#)

[Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.](#)

Je vous remercie de bien vouloir prendre connaissance du guide du rendez-vous de carrière joint en annexe, ainsi que du calendrier de la campagne 2022-2023 ci-après, et d'en assurer la diffusion auprès des agents placés sous votre autorité à la rentrée scolaire 2022.

Calendrier	Étape
Avant le 15 juillet 2022	Information par SIAE des agents éligibles au RDVC au cours de l'année 2022-2023
Entre la rentrée d'août et la fin du mois de septembre 2022	Mise à jour des agents éligibles/évaluateurs compte tenu de la réception des dossiers dans le SIRH à la suite du mouvement.
Du 1 <sup>er</sup> octobre 2022 au 31 mai 2023	Déroulement des rendez-vous de carrière 2022-2023
<b>Au plus tard le 15 juin 2023</b>	Validation du compte-rendu RDVC par les évaluateurs <sup>(1)</sup>
<b>Au plus tard le 19 juin 2023</b>	Notification du compte-rendu RDVC aux agents <sup>(1)</sup>
Dans les 15 jours calendaires suivant la notification du compte-rendu	Formulation des observations des agents sur leur compte-rendu
<b>Au plus tard le 25 août 2023</b>	Notification des appréciations finales des RDVC 2022-2023 <sup>(2)</sup>

Calendrier	Étape
Dans un délai de 30 jours francs suivant la notification de l'appréciation finale	Possibilité de recours gracieux <sup>(3)(4)</sup> pour demander la révision de l'appréciation finale.
Dans un délai de 30 jours francs suivant la réception du recours gracieux <sup>(5)</sup>	Instruction et réponse aux recours gracieux.
Dans un délai de 30 jours francs suivant la notification d'une réponse défavorable au recours gracieux	Saisine de la CAP compétente <sup>(3)(4)</sup>
Au cours du 1 <sup>er</sup> trimestre de l'année 2023	Convocation et décision à l'issue de la CAP compétente <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> pour l'ensemble des corps (gestion déconcentrée et nationale)

<sup>(2)</sup> pour les corps à gestion déconcentrée uniquement

<sup>(3)</sup> adressé(e) au vice-recteur (DRH2) pour les corps à gestion déconcentrée

<sup>(4)</sup> adressé(e) à l'administration centrale pour le corps des agrégés (DGRH B2-3)

<sup>(5)</sup> silence gardé par l'administration à l'expiration du délai vaut rejet

Afin de respecter ce calendrier, je tiens à rappeler aux évaluateurs qu'**aucun temps des rendez-vous de carrière 2022-2023 ne pourra donc être organisé après le 31 mai 2023**, tout en veillant à respecter le délai de quinze jours calendaires (hors période de vacance des classes) pour communiquer à l'agent le calendrier de son rendez-vous de carrière (inspection et entretiens).

Les agents éligibles au rendez-vous de carrière au cours de l'année scolaire 2022-2023 qui, du fait d'une situation particulière, n'auront pas pu être évalués d'ici le 31 mai 2023, se verront proposer un rendez-vous de carrière à partir de la rentrée d'août 2023, sous réserve qu'ils soient encore en position d'activité dans l'académie. Les mêmes délais de prévenance, d'observations et de recours seront respectés.

L'appréciation finale sera toutefois notifiée dans ce cas au plus tard le 15 octobre 2023.

Je vous remercie de bien vouloir signaler au département des personnels de l'enseignement public (DRH2/pôle enseignants-éducation-psy : [dpe@ac-polynesie.pf](mailto:dpe@ac-polynesie.pf)) toute anomalie ou difficulté rencontrée au cours de cette campagne d'évaluation afin que les solutions adaptées puissent être mises en œuvre au plus tôt.

Pour le vice-recteur et par délégation,  
le directeur des ressources humaines

Anthony LEGENDRE

